

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de LE GRAND-SERRE
Séance du 08 Avril 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA
DROME

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	
En exercice	14
Présents	13
Pouvoir	01
Votants	13
Pour	13
Contre	00
Abstentions	00

Date de la convocation
01/04/2025

N° 2025-14

Objet : Délibération portant approbation du compte financier unique 2024 (CFU) – Budget principal

Arrivée à 19h08 de M SERREE Stéphane. Les présents, les absents et les procurations sont mis à jour à compter de cette délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le compte financier unique 2024 de la commune de Le Grand-Serre ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que Mme GENTHON Agnès, Maire s'est retirée au moment du vote. Mr ORLOWSKI François, Adjoint au Maire délégué aux finances, propose au vote le CFU 2024,

Considérant les éléments susvisés ;

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
Section Fonctionnement	794 256.59	1 126 371.49	332 114.90
Section Investissement	366 203.04	465 472.38	99 269.34
Résultat reporté 2023		164 047.17	164 047.17
Résultat de clôture 2024	1 160 459.63	1 755 891.04	595 431.41
Restes à réaliser	64 000.00	47 225.00	-16 775.00
Résultat de clôture	1 224 459.63	1 803 116.04	578 656.41

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

Madame le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Le Grand-Serre

- DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits par les conseillers municipaux présents ou représentés.

Extrait certifié conforme.

L'Adjoint

Fait à Le Grand-Serre, le 10 Avril 2025

François ORLOWSKI



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de GRENOBLE, Place de Verdun-BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. En application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, la saisine de la juridiction pourra également ce faire via l'application « Télerecours citoyens » figurant sur le site www.telerecours.fr